

Distr. limitée
10 mars 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-quatrième session

1^{er}-12 mars 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Liens entre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Résumé établi par l'animateur

1. Le 4 mars 2010, la Commission de la condition de la femme a organisé une table ronde interactive consacrée aux liens entre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et animée par le Vice-Président de la Commission, M. Takashi Ashiki, à laquelle ont participé : M^{me} Eva Rathgeber, Université d'Ottawa/Carleton University; M^{me} Gülden Türköz-Cosslett, Représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Coordinatrice résidente des Nations Unies en Albanie; et M^{me} Zo Randriamaro, Coordinatrice des activités de formation, Development Alternatives for Women in a New Era. Une note de réflexion établie par la Commission a servi de point de départ au débat.

2. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing sont à la base de l'action menée par la communauté internationale pour promouvoir les droits fondamentaux



des femmes, l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes. Ces dernières années, on a bien compris l'intérêt qu'il y avait à investir dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international. Il a aussi été acquis que le Programme d'action de Beijing offrait un cadre global pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Or nombre de ces objectifs et des cibles et indicateurs qui en relèvent ne prennent pas suffisamment en considération les différents aspects de l'égalité des sexes, lesquels sont rarement mentionnés de façon explicite dans les stratégies et plans visant à atteindre les objectifs précités. On constate un manque de cohérence entre les efforts faits pour mettre en œuvre le Plan d'action et les stratégies et mesures visant à atteindre les objectifs du Millénaire, qui contribue à l'inégalité et à la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation de beaucoup de ces objectifs. Il faut donc prêter davantage attention aux enseignements tirés de l'expérience et aux pratiques prometteuses pour mettre en œuvre le Programme d'action dans les différents contextes nationaux. Cinq ans avant l'échéance fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire, les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action pourraient servir à remédier aux lacunes, adapter les politiques et trouver des moyens concrets d'avancer plus vite.

3. Il faut renforcer la responsabilité effective en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Les normes et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les mécanismes de suivi et d'examen de leur application semblent particulièrement indiqués pour ce faire et des efforts doivent être consentis pour remédier aux lacunes et relever les défis liés à l'exécution des obligations des pays en matière de promotion de l'égalité et de lutte contre la discrimination. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes demeure un élément crucial de la réalisation effective de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes. D'autres instruments internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) offrent également des indications utiles pour la réalisation des droits économiques et sociaux des femmes et devraient être pris en compte lors de l'élaboration des politiques et stratégies en la matière.

4. Une des principales leçons tirées de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing est que la création d'un environnement porteur, notamment par le biais de l'adoption de politiques et lois non sexistes, de la mise en place de solides mécanismes nationaux et de l'affectation de ressources spéciales, contribue à la promotion de l'égalité des sexes. L'importance que revêt l'existence d'un tel environnement a été mise en évidence dans un nombre croissant de pays qui se sont dotés de cadres directifs plus solides, de plans d'action nationaux et de meilleures lois pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer le pouvoir des femmes. On a obtenu des résultats positifs en modifiant les lois et les coutumes discriminatoires vis-à-vis des femmes; en introduisant des quotas, en fixant des échéances et en adoptant des mesures temporaires spéciales pour favoriser la participation des femmes à la prise des décisions; et en mettant au point des stratégies globales et menant des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la violence faite aux femmes. La volonté appuyée et durable des pouvoirs publics a joué un rôle décisif dans la promotion de la participation des femmes à la prise des décisions et dans l'accélération des progrès faits au niveau de l'accès des filles à l'éducation et est déterminante pour réduire l'écart entre les engagements pris en faveur de l'égalité

des sexes et leur réalisation effective. La prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes reste une stratégie essentielle pour mettre en œuvre intégralement et réellement le Programme d'action de Beijing et atteindre les objectifs du Millénaire. L'analyse des différences entre les sexes est cruciale pour l'élaboration de politiques et de programmes plus adaptés face aux problèmes de développement mondiaux et locaux.

5. L'expérience et les bonnes pratiques tirées des activités de soutien des Nations Unies au niveau national peuvent être sources d'informations utiles pour améliorer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing comme moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire. En Albanie par exemple, qui est l'un des huit pays où le programme des Nations Unies « Unis dans l'action » est exécuté à titre expérimental, il s'est avéré que les processus ouverts à tous avaient considérablement renforcé la prise en charge par le Gouvernement et la société civile des activités de promotion de l'égalité des sexes et de renforcement du pouvoir des femmes et avaient été à l'origine d'avancées concrètes en faveur des femmes telles que l'adoption de la première stratégie nationale en faveur de l'égalité des sexes et de l'élimination de la violence conjugale (2007-2010), l'introduction de quotas dans le code électoral et l'augmentation de 50 % des fonds affectés à la lutte contre la violence faite aux femmes.

6. Des progrès importants ont certes été accomplis à l'échelle mondiale mais ils ont récemment été remis en cause par la crise économique et financière et le problème des changements climatiques, qui ont également eu des répercussions sur la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire, notamment ceux concernant la pauvreté et la faim, la santé et le travail décent. Ces éléments nouveaux devraient entraîner une réorientation des cadres directeurs vers une optique plus axée sur les populations qui renforcerait la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et accélérerait la réalisation des objectifs du Millénaire. Dans la mesure où la promotion de l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes est une responsabilité partagée, des efforts supplémentaires doivent être faits pour aider financièrement et techniquement les pays en développement à atteindre les objectifs convenus et tenir les engagements pris au niveau international en matière d'égalité entre les sexes.

7. Nombreuses sont les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté qui ne répondent pas comme elles le devraient aux besoins et aux intérêts des femmes et des filles; des efforts redoublés sont faits pour adopter des politiques nationales de développement tenant compte de la problématique hommes-femmes. La coopération pour le développement sert également de plus en plus les objectifs de l'égalité entre les sexes. Toutes sortes de moyens d'intervention et d'action essentiels sont disponibles et devraient être utilisés pour lutter contre la pauvreté des femmes et renforcer le pouvoir économique de ces dernières; ils consistent entre autres à faire de la création du plein emploi et de possibilités de travail décent l'objectif principal des politiques macroéconomiques; à assurer la maîtrise des ressources économiques et l'accès aux ressources financières par les femmes sur un pied d'égalité; à mettre à la portée de chacun des aliments d'un coût abordable; et à remédier au désintérêt politique passé pour l'agriculture et notamment pour l'agriculture de subsistance que pratiquent la majorité des agricultrices. Des mesures devraient également être prises pour assurer l'élaboration et le financement de systèmes universels et non sexistes de protection sociale et d'assurance et offrir la possibilité de concilier travail rémunéré et non rémunéré, notamment en accroissant les financements publics accordés aux mécanismes et services de soutien adapté. Une plus grande attention doit être

accordée aux besoins et priorités propres aux femmes et aux filles exposées à toutes sortes de formes de discrimination et de marginalisation.

8. Il est très préoccupant de constater que des progrès très limités ont été faits au niveau de l'amélioration de la santé maternelle, en particulier de la mortalité maternelle. La quasi-totalité des décès maternels pourraient être évités grâce à des interventions efficaces et des investissements accrus. On a recensé plusieurs stratégies et méthodes éprouvées qui existent et méritent d'être mises en avant pour obtenir les résultats souhaités en termes de réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles, parmi lesquelles figurent les suivantes : accès élargi aux services de santé, présence de professionnels de la santé et de personnel formé aux accouchements, promotion de l'accouchement en maternité et amélioration des transports à destination et en provenance des hôpitaux. Vu l'augmentation du nombre des grossesses chez les adolescentes, il faut accorder une plus grande attention aux besoins sanitaires des jeunes femmes, qui ne sont pas satisfaits, et notamment assurer l'accès aux services de santé, y compris procréative, au soutien psychologique et à l'éducation sexuelle des jeunes des deux sexes.

9. Les processus reposant sur la participation des intéressés conduisent à l'adoption de politiques, de plans et de budgets mieux conçus pour assurer l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et à une plus grande implication et des résultats accrus au niveau national. La collaboration, les partenariats et la coopération entre toutes les parties prenantes, y compris la société civile et les associations féminines, devraient donc être encouragés. Comme les femmes sur le terrain profitent rarement des retombées des initiatives de développement à grande échelle, il faut rechercher et exploiter les solutions les plus adaptées pour que les femmes aient leur mot à dire dans la prise des décisions et l'élaboration des programmes. La concertation sociale est un autre élément clef de la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

10. L'existence de données fiables et exactes et l'élaboration d'indicateurs tenant compte des différences entre les sexes ainsi que d'outils tels que les tableaux de bord, les évaluations par les pairs et les audits de l'égalité des sexes peuvent contribuer à renforcer la responsabilité effective au niveau de l'application, notamment grâce à un suivi et une évaluation plus poussés des mesures prises. Il faut redoubler d'efforts pour renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse des données ventilées par sexe et par âge et pour définir des indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les recensements nationaux, de même que les enquêtes sur différents sujets comme la santé, la violence conjugale et les budgets-temps, sont l'occasion de compléter les données disponibles de façon à élaborer des politiques plus adaptées. L'utilité de la budgétisation tenant compte des différences entre les sexes comme moyen de prendre systématiquement en considération la problématique hommes-femmes, de mobiliser et d'utiliser des fonds d'origine publique aux fins de la promotion de l'égalité des sexes et d'améliorer la transparence et la responsabilité effective en général est de plus en plus largement reconnue.

11. Les organisations de la société civile et les médias continuent de jouer un rôle important en rappelant les gouvernements aux engagements qu'ils ont pris en faveur de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir des femmes, mais aussi en tenant la population informée des progrès accomplis ou restant à accomplir par ces mêmes gouvernements pour tenir les promesses qu'ils ont faites au sujet de l'égalité des sexes.

12. La nouvelle entité composite des Nations Unies chargée de la problématique hommes-femmes a un rôle majeur à jouer dans la promotion de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir des femmes, notamment en améliorant considérablement la cohérence et en donnant à l'Organisation des Nations Unies davantage de moyens d'aider les États Membres à tenir les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes. Elle devrait être dotée des ressources humaines et financières nécessaires pour s'acquitter comme il se doit de sa mission.

13. La réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des progrès faits dans la réalisation de tous les objectifs du Millénaire, qui doit avoir lieu en septembre 2010, est une occasion majeure de renouveler les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et de galvaniser l'action coordonnée de toutes les parties prenantes et obtenir les financements nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à 2015. L'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes ne doivent pas simplement relever de l'objectif 3 mais doivent être pris en compte dans tous les objectifs du Millénaire au niveau tant des analyses que des réalisations. Dans le cadre des examens de la réalisation des objectifs du Millénaire en cours au niveau des pays, il faudrait chercher à inclure des données ventilées par sexe et des analyses distinctes pour les hommes et les femmes et à tenir compte systématiquement de la problématique hommes-femmes dans les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire. L'introduction de cibles et d'indicateurs nationaux spéciaux ayant trait à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes est un autre moyen de faire ressortir les questions liées à la problématique hommes-femmes qui se retrouvent dans tous les objectifs du Millénaire.
